



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Stratégie de l'ACDI sur le savoir au service du développement au moyen des technologies de l'information et des communications



Canada

Message de la ministre



Lors de mes visites dans les pays en développement, j'ai pu constater que l'accès à un éventail de technologies de l'information et des communications (TIC) peut permettre aux gens d'acquérir des connaissances qui leur donnent des moyens d'agir.

Les TIC, telles que la radio, la télévision, le téléphone, l'ordinateur et Internet, donnent accès à des connaissances dans des secteurs comme l'agriculture, la microentreprise, l'éducation et les droits de la personne. Ces technologies offrent de nouvelles possibilités qui permettent aux pauvres d'améliorer leur qualité de vie. Malheureusement, tout le monde n'a pas le même accès à ces technologies.

Le fossé numérique qui découle de cette inégalité ne se creuse pas seulement entre les pays industrialisés et en développement, mais aussi dans les pays en développement. À mesure que se creuse ce fossé, les disparités augmentent sur le plan de la répartition du pouvoir et de l'accès aux ressources pour les hommes et les femmes, entre les lettrés et les illettrés, et entre les populations rurales et urbaines.

Depuis plus de 25 ans, l'ACDI favorise l'exploitation des TIC comme outil de développement. Notre nouvelle stratégie pour mettre le savoir au service du développement grâce aux TIC améliore notre approche en abordant les questions liées au fossé numérique qui va croissant. Dans le cadre de notre stratégie, les TIC contribueront au développement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le VIH/sida. Elles renforceront les capacités locales et favoriseront le partage des connaissances et l'établissement de réseaux. En outre, l'ACDI apportera son soutien aux activités internationales et aux partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile qui encouragent le partage des connaissances et font valoir d'autres façons d'utiliser les TIC dans le domaine du développement.

La stratégie insiste sur l'importance de l'égalité des sexes, un principe qui est au cœur de la programmation de l'ACDI, et ce, dans tous les secteurs. Ce principe est particulièrement important dans un secteur en évolution rapide, car nous voulons nous assurer que nos politiques et nos programmes en matière de TIC permettent aux femmes de tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Compte tenu de la taille de notre pays, de sa diversité régionale et de son savoir-faire technique, nous sommes bien placés pour aider les pays en développement à tirer parti des TIC. Toutefois, pour que l'aide apportée par l'ACDI soit efficace, nos partenaires des pays en développement et en transition doivent montrer

la voie afin que les activités soient alignées sur leurs priorités et non sur celles des donateurs. Notre nouvelle stratégie garantira la prise en charge locale grâce à des processus consultatifs auxquels participeront le gouvernement, la société civile et d'autres groupes des pays en développement et qui permettront de déterminer de quelle manière les TIC peuvent favoriser le développement social et économique de ces pays.

L'honorable Susan E. Whelan, C. P., députée
Ministre de la Coopération internationale

Stratégie de l'ACDI pour mettre le savoir au service du développement au moyen des technologies de l'information et des communications

Sommaire

- La réduction de la pauvreté est un élément central de cette stratégie. Améliorer l'égalité d'accès à l'information économique et sociopolitique et la maîtrise de cette information, et renforcer la capacité d'en tirer parti peuvent contribuer à réduire la pauvreté en donnant aux individus et aux communautés la possibilité d'élargir leurs choix et d'accroître leurs sources de revenus. Cette information peut avoir trait aux marchés financièrement viables et aux débouchés générateurs de revenus, aux services offerts par le gouvernement, aux questions de gouvernance, aux soins de santé et à la prestation des services de santé, à la prévention et au traitement du VIH/sida, à l'éducation, et aux programmes de développement des compétences.
- Aux fins de la présente stratégie, mettre le savoir au service du développement signifie intégrer aux programmes de développement la capacité des bénéficiaires d'avoir accès à l'information et au savoir, de les utiliser et de les diffuser. L'objectif est de promouvoir le développement socioéconomique en utilisant les technologies de l'information et des communications (TIC) appropriées, en y associant l'acquisition des compétences connexes requises. Les TIC incluent un large éventail d'outils essentiels au partage de l'information, par exemple la radio, la télévision, la téléphonie et Internet.
- Par comparaison avec les pays développés, les TIC ne sont pas suffisamment accessibles, ni suffisamment disponibles dans de nombreux pays en développement et en transition. C'est ce qu'on appelle le « fossé numérique ». Celui-ci constitue un des éléments de la disparité croissante sur le plan du développement entre, notamment, les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les populations urbaines et rurales, etc., et ce, dans toutes les sociétés.
- La communauté internationale a réagi en lançant des initiatives concertées pour combler le fossé numérique. Par exemple, des initiatives mondiales ayant pour objectif de renforcer l'élaboration des politiques, de s'attaquer aux inégalités entre les sexes, de créer des partenariats entre les secteurs public et privé pour mobiliser les investisseurs privés, d'établir des passerelles électroniques entre l'information et les ressources, et de créer des réseaux qui permettent aux intervenants de partager les connaissances relativement à la promotion des TIC comme outils de développement. Il est essentiel de mieux coordonner ces diverses initiatives.
- Le gouvernement du Canada a donné suite à la préoccupation grandissante à l'égard du fossé numérique en s'engageant dans son discours du Trône de 2001 à combler ce fossé au moyen d'innovations nationales, d'un programme en matière de TIC, de la participation au Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) du G8, et d'investissements dans les pays en développement.

- L'ACDI participe à bon nombre de ces actions internationales et continue d'investir dans les initiatives ayant trait au savoir et aux TIC dans le cadre de ses politiques et programmes, tout en tenant compte des priorités de programmation des pays en développement.
- Fondée sur le principe de la prise en charge par le pays, la stratégie de l'ACDI repose en premier lieu sur les besoins et priorités des pays en développement et en transition. Elle vise à guider et à éclairer le travail de l'Agence dans le domaine des TIC et sa participation aux initiatives internationales au cours des trois à cinq années à venir.
- On recommande dans cette stratégie que l'ACDI ait une approche à deux niveaux : la programmation et les partenariats institutionnels stratégiques.

1. La programmation devrait mettre l'accent sur les moyens suivants, sans toutefois en exclure d'autres :

- a) utiliser les TIC comme outils de développement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles et leur prévention;
- b) créer des environnements favorables en fournissant un appui en matière de cadre stratégique et réglementaire (conseils et élaboration) et en encourageant le développement des capacités locales;
- c) soutenir le partage des connaissances et le réseautage au moyen des TIC.

2. Les partenariats institutionnels stratégiques appuient, par l'entremise du fonds pour le savoir au service du développement, des initiatives et des partenariats internationaux réunissant le gouvernement, le secteur privé et la société civile qui sont axés sur des activités visant à partager l'information et à combler le fossé numérique.

Table des matières

1. SAVOIR, TIC ET DÉVELOPPEMENT	1
2. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE	7
3. STRATÉGIE DE L'ACDI	8
3.1 But de la stratégie	8
3.2 Approche de l'ACDI sur les TIC	8
3.3 Activités courantes de l'ACDI dans les TIC	8
3.4 Critères pour l'intervention de l'ACDI dans les TIC	12
3.5 Secteurs d'intervention stratégiques pour l'ACDI	13
4. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	14

1. Savoir, TIC et développement

1.1 Le rôle du savoir dans le processus de développement

Le mandat de l'ACDI, tel qu'il est exposé dans l'énoncé de politique étrangère du Canada publié en 1995, *Le Canada dans le monde*, est de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. La politique de l'ACDI en matière de réduction de la pauvreté (1996) affirme que la pauvreté « résulte d'un manque de ressources humaines, physiques et financières pour maintenir un minimum de qualité de vie. Elle résulte aussi de l'inégalité en ce qui concerne l'accès aux ressources politiques, sociales et économiques, aux bénéfices que procurent ces ressources et à leur contrôle ».

L'information et le savoir font partie de ces ressources qui sont des éléments essentiels au processus de développement. L'accès à l'information et au savoir contribue à la réduction de la pauvreté en permettant aux personnes et aux collectivités d'élargir leur éventail de choix en plus de renforcer la société civile. L'information et les connaissances peuvent concerner, par exemple, les marchés viables sur le plan financier et les possibilités d'activités génératrices de revenus ou l'existence de services gouvernementaux et de programmes d'éducation et de perfectionnement. De plus, le fait de reconnaître et de partager le savoir indigène détenu par la population pauvre, notamment les femmes, peut contribuer au développement, à la compétitivité et à la productivité. Le savoir et l'information sont par le fait même des facteurs déterminants dans la compétitivité économique et la productivité, de même que dans le développement social et politique. En somme, le savoir renforce l'autonomie des personnes et leur offre la possibilité de faire des choix éclairés, par exemple, sur ce qui fonctionnera le mieux pour eux.

Selon la politique de l'ACDI en matière de réduction de la pauvreté, réduire la pauvreté signifie une diminution durable du nombre de pauvres et de l'étendue de leur dénuement. Cela exige de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs structurels de la pauvreté. La réduction de la pauvreté met l'accent sur les capacités des personnes à éviter, ou à limiter, leur dénuement. Les principaux aspects sont le fait de reconnaître et de développer le potentiel des pauvres eux-mêmes, tout particulièrement celui des femmes, qui forment la majorité des pauvres; l'augmentation de leur capacité de production; la réduction des obstacles qui entravent leur participation à la société; la promotion des avantages économiques et sociaux qu'ils tirent de cette participation.

1.2 Le lien entre le savoir et les technologies de l'information et des communications (TIC)¹

Il est possible d'échanger des connaissances par divers moyens : oralement — à l'aide d'une communication de personne à personne, d'une formation en milieu de travail ou de l'enseignement en classe; en écoutant la radio ou en regardant la télé; en lisant des livres, des journaux, etc.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) présentent de nouvelles façons de donner accès à l'information et aux connaissances. Les TIC créent ainsi d'importantes possibilités d'apprentissage, de réseautage, d'organisation et de participation sociales, ainsi que d'augmentation de la transparence et de la responsabilisation. Par exemple, les travaux à l'échelle locale effectués par les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes de la société civile ont été considérablement mis en valeur par des médias comme Internet.

Des technologies nouvelles et puissantes peuvent aussi améliorer l'efficacité des entreprises qui se font concurrence sur la scène économique mondiale et dans la prestation des services du secteur public. Bien que les effets de l'investissement dans les TIC sur la productivité fassent toujours l'objet d'une discussion, ces technologies sont devenues un outil de base courant dans la société de l'information d'aujourd'hui; en outre, l'information que transmettent les TIC est un facteur de production de plus en plus important.

De plus, la télédensité et l'alimentation en électricité sont en général acceptées en tant que facteurs de croissance économique dans les pays en développement (Saunders, Warford et Wellenius, 1994). Par exemple, les services de télécommunication peuvent remplacer d'autres formes de communication (envoi postal et voyage personnel) et créer des modèles de communication plus solides, plus complexes et plus productifs.

1.3 Le « fossé numérique » : élément du fossé plus vaste du développement

Le fossé numérique est un terme contemporain utilisé pour décrire l'écart relatif à l'accès aux TIC et à leur utilisation entre les pays développés et les pays en développement (voir la Figure 1). Il reflète en partie des fossés socioéconomiques plus vastes, dont bon nombre existent au sein des sociétés. Par exemple, le fossé entre les hommes et les femmes, les riches et les pauvres, les jeunes et les vieux, les citadins et les ruraux, les personnes plus instruites et moins instruites, etc.

1 Les technologies de l'information et des communications (TIC) est le terme utilisé pour décrire le secteur qui englobe toutes les technologies convergentes transmettant de l'information. Il comprend notamment les télécommunications traditionnelles, l'informatique, la radiodiffusion (radio et télé), la télédistribution, Internet et le multimédia, les systèmes d'information géographique, etc.

L'information et les connaissances, qui sont souvent transmises au moyen des TIC, font de plus en plus partie des processus politiques, institutionnels et internationaux. Or, le fait de ne pas avoir accès à ces sources d'information creuse un fossé qui compromet les perspectives de croissance économique, de développement ainsi que de répartition de la richesse et d'émancipation sociale des pays en développement. C'est le fossé numérique qui empêche, en grande partie, le partage équitable de l'information à l'échelle mondiale et qui mène au « déficit de l'information et des connaissances » chez certains groupes. Si seulement quelques pays tirent profit des TIC alors que d'autres continuent de prendre du retard, le fossé numérique va prendre de l'ampleur. À moins que des mesures ne soient adoptées, nous risquons d'aggraver cet écart entre les pays développés et les pays en développement.

- En 2000, 70 % des populations pauvres du monde vivaient dans des régions rurales et éloignées où l'accès aux technologies de l'information et des communications (même au téléphone) est souvent rare. Plus du tiers de la population mondiale n'a jamais fait d'appel téléphonique.
- En 2000, les pays développés possédaient 49,5 lignes téléphoniques par 100 habitants, par rapport à 1,4 téléphone par 100 habitants dans les pays en développement.
- La plupart de l'information échangée sur les réseaux mondiaux comme Internet est en anglais, soit la langue parlée par moins de 10 % de la population mondiale.
- Dans la plupart des pays, la population qui se sert d'Internet est surtout masculine. Même dans les pays en développement où les femmes semblent utiliser Internet de plus en plus, le nombre d'utilisateurs d'Internet représente habituellement moins de 10 % de la population.

Figure 1

Pour cette raison, il faut continuer d'entreprendre des efforts concertés, vraisemblablement au moyen de l'aide publique au développement (APD). Ces efforts viseront essentiellement les stratégies conçues pour aider les pauvres qui mettent l'accent sur l'établissement d'une infrastructure rurale, l'accès des femmes et des groupes défavorisés, le renforcement des capacités et la formation, ainsi que la création et la diffusion d'un contenu local disponible dans les langues locales. Au moment de cibler les groupes défavorisés et de concevoir des programmes de formation et de renforcement des capacités, il conviendra aussi d'examiner les modèles d'accès aux ressources, les relations entre les sexes et le rôle assigné à chacun d'eux. Il faudra également examiner d'autres facteurs liés à l'âge, au sexe, à la classe, à la caste, à la race et à l'origine ethnique.

1.4 Les TIC et l'égalité entre les sexes

Un important fossé existe entre la participation active et égalitaire des femmes et des hommes à la société du savoir. Cet écart est présent dans tous les aspects des TIC, notamment l'accès et l'utilisation des TIC, ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

L'expérience a démontré que les femmes et les hommes ont des priorités et des goûts différents en ce qui a trait à la technologie. Les hommes et les femmes ne bénéficient pas de la même manière des services d'infrastructure selon les rôles sociaux qui leur sont attribués, leurs responsabilités, leurs privilèges, leurs ressources financières et la propriété des actifs. On limite souvent l'accès des femmes à la technologie en raison de pratiques et d'attitudes religieuses et socioculturelles; certaines limites sont imposées aux femmes et aux filles par la société à l'égard de leur accès à la technologie. De plus, la capacité pour les femmes de circuler à l'extérieur de la maison et du voisinage est limitée, leur priorité devant aller à la maternité. Des facteurs comme l'alphabétisation et l'éducation influent aussi sur l'accès des femmes aux TIC. Bien souvent, l'information accessible ne répond pas aux besoins des femmes, car les connaissances de ces dernières ne sont habituellement pas reconnues ni intégrées dans l'information transmise par les TIC.

La politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes souligne l'importance de s'assurer que les travaux de l'ACDI dans les services d'infrastructure, y compris les TIC, favorisent l'atteinte d'objectifs liés à l'égalité entre les sexes. On y souligne en outre la nécessité de stratégies particulières dans les programmes pour aborder la question de l'inégalité quant à l'accès. Il faut effectuer des analyses comparatives entre les sexes pour les nouvelles politiques et les nouveaux projets dans les TIC afin de s'assurer que les femmes puissent tirer profit des possibilités de ces technologies. Dans la programmation, il serait bon de reconnaître ces différences et d'élaborer des programmes et des projets qui offrent des services en TIC accessibles et pertinents répondant aux besoins des femmes et des hommes dans le domaine des TIC.

Ces analyses devraient notamment tenir compte des points suivants :

- que les femmes et les hommes ont été consultés pour déterminer les contraintes et les possibilités relatives aux TIC dans leurs collectivités;
- que les femmes et les hommes participent au processus décisionnel et à la planification des projets et des politiques en matière de TIC pour assurer la pertinence dans leurs collectivités, c'est-à-dire des programmes qui répondent à leurs besoins;
- que la capacité des institutions à concevoir et à concrétiser des investissements en TIC qui répondent aux besoins et aux priorités des femmes et des hommes pauvres est renforcée;
- que le rôle des femmes, dans le secteur où des projets sont mis en œuvre, est reconnu et soutenu; par exemple, leur rôle en tant que fournisseur de soins de santé dans leur collectivité.

1.5 Des technologies pertinentes adaptées aux besoins

Les TIC tiennent lieu d'outil visant à partager l'information et à promouvoir le développement. Bien que ces technologies soient un facteur important de la croissance économique, il ne faudrait cependant pas les considérer comme une panacée. Il faut aussi évaluer quel type de technologie convient le mieux et est le plus efficace pour réaliser des objectifs précis. En effet, les divers pays et régions ont des besoins et des buts différents en matière de TIC. Par exemple, pour atteindre les populations rurales, une technologie simple comme la radio pourrait accomplir la tâche de façon plus efficace que ne le feraient des solutions de haute technologie plus complexes exigeant un apport en capital important.

Trois points supplémentaires doivent être examinés : il est nécessaire d'avoir une source fiable d'énergie électrique pour les investissements durables en TIC; il est possible que les technologies qui utilisent d'autres sources d'énergie et médias de transmission, comme l'énergie solaire ou les transmissions par satellite, conviennent mieux là où l'infrastructure est moins fiable; pour être efficace, il faudra peut-être adapter la technologie aux conditions et aux besoins locaux (p. ex., contenu local offert dans les langues locales ou selon la capacité de l'infrastructure prévue ou actuelle). Il conviendra de faire une distinction entre les besoins et les points de vue des divers groupes cibles.

1.6 Réponse de la communauté internationale

En réponse au défi que présente le fossé numérique, la communauté internationale a lancé un certain nombre d'initiatives, souvent en partenariat avec des organismes de la société civile et du secteur privé, pour tenter de combler cette division. Ces initiatives aident les pays en développement et en transition à créer la capacité et à mobiliser les ressources pour introduire et utiliser les TIC en tant qu'outils de croissance économique et de réduction de la pauvreté, et en tirer profit.

Parmi ces activités, mentionnons :

- les initiatives mondiales qui visent des retombées sur le plan des politiques et la coordination des activités (p. ex. le Groupe de travail des Nations Unies sur les TIC, le GEANT et le Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information);
- les partenariats entre le secteur public et privé pour susciter l'investissement privé (p. ex., la Digital Opportunity Initiative, constituée par la Fondation Markle, Accenture et le Programme des Nations Unies pour le développement);
- des points d'accès qui rassemblent des ressources et de l'information au moyen d'Internet (comme la Development Gateway Foundation, le Women's Human Rights Net (WHRnet) et le Gender, Science and Technology Gateway);

- des organismes subventionnaires (comme l'*infoDev* de la Banque mondiale) en vue de financer de petits projets novateurs susceptibles d'être étendus;
- des réseaux comme l'Alliance mondiale pour le savoir et le Global Community Network Partnership auxquels participent de nombreux intervenants dans le but de partager leurs connaissances en ce qui concerne la promotion des TIC en matière de développement.

Un aspect important de ce travail consiste à accroître le degré de coordination entre les diverses activités.

Le Canada a participé à nombre de ces initiatives, plus particulièrement aux travaux du GEANT, groupe établi au Sommet du G8 tenu à Okinawa en l'an 2000. À titre de président du G8 en 2002, le Canada a facilité la mise en œuvre du Plan d'action de Gènes, qui avait été présenté par le GEANT au Sommet du G8 en 2001. Il s'agit d'un plan en neuf points indiquant les moyens que pourrait prendre la communauté internationale pour collaborer en vue de combler le fossé numérique. Parmi les mesures prévues, notons l'établissement de stratégies nationales de communication électronique, l'amélioration de la connectivité et du développement des capacités des gens, la promotion de l'entrepreneuriat, la promotion du recours aux TIC dans le domaine des soins de santé et de la lutte contre le VIH/sida, et le soutien de la création d'un contenu local. Le Canada a fait le compte rendu des progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action lors du Sommet du G8 qui a eu lieu à Kananaskis, en 2002. Selon le rapport sommaire du G8, les dirigeants ont « passé en revue la mise en œuvre du Plan d'action de Gènes du GEANT et [accueilli] avec satisfaction les initiatives qu'il propose pour mieux préparer les pays [en développement] au cyberdéveloppement ». L'ACDI a contribué à ce processus en faisant office de président international du groupe de travail du GEANT chargé d'étudier le rôle des TIC dans le secteur de la santé et du traitement du VIH/sida.

Bien d'autres initiatives des pays en développement font ressortir l'importance des TIC pour le développement socio-économique durable. Par exemple, la stratégie du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) met en lumière la vision stratégique et les priorités de développement des dirigeants africains, et attire l'attention sur les besoins urgents en matière de TIC et de développement de l'infrastructure. Le NPDA a classé les TIC parmi les facteurs importants en ce qui concerne le développement de l'Afrique et a défini des objectifs clés et les mesures qui doivent être prises pour combler le fossé numérique.

Sur la scène internationale, le Canada est considéré comme un chef de file en raison des efforts qu'il fait à l'échelle nationale pour promouvoir les TIC (le programme Un Canada branché le montre bien), de l'importance générale qu'il attache à l'utilisation des TIC, dans les secteurs privé, public et sans but lucratif, dans l'intérêt de ses citoyens et du soutien qu'il accorde aux efforts que déploient les pays en développement pour accéder à ces nouvelles technologies. Le gouvernement du Canada a démontré son leadership dans ce domaine lors

du Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Québec en 2001, en annonçant une contribution de 20 millions de dollars pour l'établissement de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques.

2. Enseignements tirés de l'expérience

La communauté internationale a retenu un certain nombre d'enseignements sur les approches de politiques et de programmes en matière de TIC, notamment que :

- le rôle le plus efficace que peut jouer le gouvernement est de créer un contexte concurrentiel bien encadré qui favorise l'investissement privé et l'innovation. Ces conditions sont essentielles à l'amélioration de la qualité et de la portée des services de TIC offerts dans les pays en développement et en transition. La tendance en faveur de la libéralisation observée au cours de la dernière décennie a mené à la diminution des coûts et à l'amélioration des services dans les TIC. Toutefois, de nombreux gouvernements dans les pays en développement hésitent à renoncer aux revenus (particulièrement en devises étrangères) que rapportent les monopoles dans les télécommunications. Il faut trouver des solutions qui permettent de faciliter et de mieux gérer ce genre de transition;
- les rôles les plus efficaces pour le secteur privé sont de soutenir l'investissement en vue de construire l'infrastructure pour les TIC (ce qui a tendance à exiger un apport en capital important), de faire fonctionner les réseaux des TIC et de fournir les services dans les TIC. Par conséquent, un cadre réglementaire et politique juste et transparent est nécessaire pour assurer et encourager la participation du secteur privé;
- pour que les TIC aient des retombées positives sur le plan du développement, l'accès à celles-ci doit être équitable à tous les paliers de la société, particulièrement pour les groupes défavorisés comme les pauvres, les enfants et les peuples autochtones. Il conviendra d'examiner les modèles d'accès aux ressources, les relations entre les sexes et le rôle assigné à chacun d'eux au sein de ces groupes. Si les politiques du pays et ses stratégies de développement n'abordent pas cette question, les TIC peuvent exacerber les inégalités et marginaliser davantage les groupes défavorisés. Par exemple, les TIC peuvent avantager les travailleurs qualifiés au détriment des travailleurs non qualifiés parce que les premiers n'ont pas besoin de formation supplémentaire. Les TIC ont également tendance à avantager les milieux urbains davantage que les milieux ruraux étant donné que les grandes villes possèdent souvent l'infrastructure nécessaire;
- les projets viables dans le domaine des TIC doivent être pris en charge par la collectivité locale et accompagnés d'activités de renforcement des capacités afin de s'assurer que les individus et les collectivités possèdent les compétences pour utiliser et entretenir les TIC et en retirer tous les avantages possibles.

3. Stratégie de l'ACDI

3.1 But de la stratégie

L'intégration des TIC dans les programmes de développement a pour but d'augmenter les possibilités et d'optimiser les avantages pour les individus, les collectivités et les États dans l'accès à l'information et au savoir afin de promouvoir le développement social et économique et d'améliorer le bien-être de la population en général.

Le but de la présente stratégie est donc de bâtir un cadre pour guider les programmes de l'ACDI dans ce secteur, surtout lorsqu'on tient compte des efforts actuellement déployés par la communauté internationale comme le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) du G8, la Banque mondiale et les Nations Unies. La stratégie s'inscrit dans le contexte du cadre stratégique actuel de l'ACDI qui identifie les services d'infrastructure comme une des six priorités des programmes de l'Agence. La stratégie s'appuie sur la vaste expérience de l'Agence dans ce domaine tout en créant des liens étroits avec les priorités de développement social de l'ACDI et l'objectif visant à rendre l'aide internationale plus efficace.

On prévoit également que la mise en œuvre de la présente stratégie accroîtra le partage des pratiques exemplaires entre agents de l'ACDI sur les avantages que le savoir au service du développement et les TIC fournissent aux activités de l'ACDI et aidera à intégrer plus étroitement le savoir au service du développement et les TIC à la programmation de l'Agence.

3.2 Approche de l'ACDI sur les TIC

D'une certaine manière, la majorité des programmes de l'ACDI sont essentiellement une question de partage des connaissances. Dans son approche de programmation, l'ACDI perçoit les technologies de l'information et des communications comme des outils qui peuvent être utilisés pour renforcer le partage des connaissances et promouvoir le développement économique et social chez les femmes et les hommes.

3.3 Activités courantes de l'ACDI dans les TIC

L'ACDI élabore des programmes dans les TIC depuis plus de 25 ans. Un examen récent des programmes de l'ACDI dans les services d'infrastructure a révélé que les interventions de l'ACDI étaient pertinentes, avaient répondu à des besoins réels et avaient contribué au développement équilibré des capacités des institutions, des personnes et des infrastructures tout en s'adaptant aisément à l'évolution rapide du secteur des TIC (évolution qui dépasse souvent les capacités de réglementation des gouvernements et des tribunaux). Ces réformes, combinées au renforcement des institutions, ont contribué à améliorer l'accès aux services et l'équité dans l'accès à ces derniers, ainsi que la planification sectorielle et l'élaboration

de politiques. Les TIC sont une part importante à l'intérieur de la programmation visant les services d'infrastructure, et les activités de l'ACDI dans les TIC sont influencées par l'approche de l'Agence en matière de services d'infrastructure.

L'ACDI a un portefeuille de programmes varié dans le savoir au service du développement et les TIC. Les activités de l'Agence dans ces deux domaines peuvent être classées dans trois catégories :

- 1) les TIC comme secteur à part entière;
- 2) l'utilisation des TIC comme outils dans d'autres secteurs;
- 3) l'utilisation des TIC pour promouvoir l'échange de connaissances et le réseautage.

Ces trois catégories sont interdépendantes. Par exemple, l'investissement dans le secteur des TIC accroît les possibilités d'utiliser les TIC dans une foule d'autres secteurs. Par conséquent, si un cadre réglementaire et concurrentiel convenable est mis en place pour la prestation de services Internet dans un pays en développement et qu'un investissement privé adéquat est fourni, les particuliers, les organismes et les entreprises auront accès à Internet à prix raisonnable et sans restrictions indues.

CATÉGORIE I — Les TIC comme secteur à part entière

Les services d'infrastructure, qui englobent les technologies de l'information et des communications, sont une des six priorités de programmation du Canada dont le but est *d'aider les pays en développement à fournir des services d'infrastructure respectueux de l'environnement, l'accent étant mis sur les groupes les plus démunis et sur le renforcement des capacités.*

L'investissement dans les infrastructures est un aspect essentiel de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Les activités de l'ACDI dans le secteur des TIC insistent sur la création d'un environnement favorable au moyen de réformes juridiques et réglementaires, sur l'amélioration de l'accès aux TIC et le renforcement

des capacités pour utiliser les TIC. Les activités visent aussi à assurer la pertinence des applications et la présence de contenu local.

L'ACDI soutient des projets dans la catégorie I tels que :

1. Le projet **Réforme du secteur des télécommunications** en Colombie vise à moderniser le secteur des télécommunications (gestion du spectre, plans techniques, règlements et opérations) et à encadrer les changements structurels nécessaires à l'ouverture du marché.
2. Le **projet de formation en télécommunications numériques** en Chine met l'accent sur le renforcement des capacités techniques du bureau des communications numériques de China Telecom au moyen de la formation d'ingénieurs et de cadres, ainsi que la mise en place d'un réseau de démonstration qui sert également à la formation des ingénieurs.

Les programmes de l'ACDI dans le secteur des TIC comprennent :

- le soutien à la modernisation des technologies de l'information (TI) et des télécommunications au moyen de l'élaboration de politiques, de la gestion du spectre, de la promotion de la concurrence et de la mise en place de cadres juridiques et réglementaires;
- le soutien à l'installation d'un réseau de télécommunications, de télévision ou de radio;
- la formation et le renforcement des capacités dans les TIC.

CATÉGORIE II — Utilisation des TIC comme outils

Ces projets mettent l'accent sur le renforcement de l'efficacité, de l'efficience et des effets des interventions sectorielles. Compte tenu de leur nature transversale, les TIC peuvent avoir des retombées dans plusieurs secteurs. Elles se prêtent donc bien à des activités intégrées.

L'ACDI soutient des projets dans la catégorie II tels que :

1. **Un centre d'apprentissage mondial à distance** (Ukraine) — le but du projet est de donner des cours, d'organiser des séminaires, des discussions et des occasions d'apprentissage au moyen de classes électroniques, de satellite et d'Internet.
2. **Intégration et utilisation des TIC dans l'éducation** (Jordanie) — le but du projet est d'intégrer les TIC dans le système scolaire, en partie au moyen d'ateliers de sensibilisation sur l'apprentissage par voie électronique, en équipant les écoles d'ordinateurs, en branchant les Jordaniens et en ouvrant un institut d'été pour les enseignants.
3. **Le projet Caricom de lutte contre le VIH/sida** (Caraïbes) — le but du réseau de télécommunications et d'information des Caraïbes sur le sida est de relier les programmes nationaux de lutte contre le sida de 12 pays des Caraïbes, ce qui les aide à échanger de l'information, à coordonner et à promouvoir des activités de prévention et de lutte contre la maladie et à soutenir l'établissement de normes pour la collecte, l'organisation et la diffusion d'information sur le VIH/sida.

L'ACDI utilise les TIC comme outils de programmation afin :

- de renforcer la prestation de l'éducation (éducation postsecondaire, formation des enseignants, etc.), souvent au moyen de l'enseignement à distance;
- d'améliorer et de moderniser les systèmes administratifs dans le secteur public (fiscalité, finances, santé);

- de gérer les systèmes d’approvisionnement en eau, l’environnement et la production agricole au moyen des systèmes d’information géographique (SIG);
- de partager de l’information (p. ex. sur les pratiques agricoles);
- de promouvoir les soins de santé.

CATÉGORIE III — Utilisation des TIC pour promouvoir l’échange de connaissances et le réseautage

Ces projets insistent sur la constitution de réseaux du savoir, la création de liens et le partage des connaissances. Bon nombre de projets de l’ACDI recourent actuellement à des réseaux — souvent en utilisant les TIC — comme moyen d’atteindre des résultats sur le plan du développement dans d’autres secteurs.

L’ACDI soutient des projets dans la Catégorie III tels que :

1. Le **Réseau de radios rurales des pays en développement** est une organisation non gouvernementale (ONG) qui collecte de l’information et fait de la recherche sur des sujets susceptibles d’intéresser les familles d’agriculteurs. Le réseau produit ensuite des textes radiophoniques et les distribue gratuitement à plus de 1 100 membres du Réseau. Ensuite, ces radios diffusent l’information auprès de millions d’auditeurs issus du milieu de l’agriculture, et ce, partout dans le monde.
2. Le **Conseil de la Terre**, qui a été fondé pour promouvoir et faire progresser l’application des accords du Sommet de la Terre, recourt à diverses TIC pour renforcer la coopération en liant les partenaires du Conseil de la Terre et d’autres organismes de la société civile au moyen du réseau électronique Earth up-to-date Network for Sustainable Development.
3. Le **site Web de la Sierra Leone** est un projet qui soutient le site Web www.sierra-leone.org. Il s’agit du premier site Web à fournir des nouvelles et de l’information sur la Sierra Leone. Le site demeure une source incomparable d’information indépendante, non seulement pour les Sierra-Léoniens à l’intérieur et à l’extérieur de leur pays, mais aussi pour une multitude d’ONG et d’organismes d’aide publique qui comptent sur le site pour obtenir une information de source indépendante.

Parmi les exemples de programmes de l’ACDI qui utilisent les TIC pour promouvoir l’échange de connaissances et la création de réseaux, soulignons la création de liens entre gouvernements pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités (Sud-Sud, Nord-Sud) et la création de liens entre particuliers et spécialistes dans divers secteurs (gouvernance, santé, agriculture, immigration, parlementarisme).

En plus de sa programmation, l'ACDI administre l'Initiative du savoir au service du développement. Cette initiative comprend un réseau du savoir au service du développement et un fonds pour le savoir au service du développement axé sur diverses initiatives stratégiques et initiatives internationales.

L'ACDI est un membre fondateur d'*infoDev*, un programme de la Banque mondiale à donateurs multiples qui fournit des fonds de démarrage pour la mise en œuvre d'objectifs mondiaux liés au savoir dans les pays en développement, comme l'amélioration de l'accès aux TIC et à leurs applications au moyen de la création de cadres réglementaires, de la réforme du secteur des télécommunications et de la promotion de partenariats entre secteur public et secteur privé afin d'attirer l'investissement dans les infrastructures.

3.4 Critères pour l'intervention de l'ACDI dans les TIC

L'ACDI retiendra les critères suivants lors de la planification et de l'analyse de programmes et de projets dans les TIC :

- les interventions doivent être motivées par la demande, c'est-à-dire que ce sont les pays en développement et les pays en transition qui déterminent si les TIC sont une priorité pour leur développement social et économique, et de quelle manière. Cela peut signifier qu'une plus grande place sera accordée aux TIC dans les cadres stratégiques de programme-pays, ainsi que dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté;
- assurer que les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans les pays en développement et en transition jouent le rôle déterminant dans la prise de décisions et la mise en œuvre des programmes et projets;
- utiliser les Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies comme guide pour assurer que les programmes de savoir au service du développement et de TIC ciblent les démunis, tiennent compte des préoccupations et des ressources divergentes de divers secteurs et groupes à l'intérieur d'un groupe cible et soutiennent l'atteinte des objectifs fixés par la communauté internationale;
- utiliser l'éventail de technologies pertinentes — de la technologie simple comme la radio jusqu'à la haute technologie comme Internet et le cybercommerce, y compris l'utilisation d'énergie et de modes de prestation de remplacement comme l'énergie solaire et les technologies sans fil et par satellite. Il arrive souvent qu'une solution à faible technologie demeure l'application la plus pertinente soit à part entière, soit dans un réseau à technologie mixte;

- établir des partenariats avec des donateurs, d'autres ministères, des organismes multilatéraux, etc., ayant une approche commune. En collaborant, les donateurs peuvent aller chercher des avantages comparatifs, maximiser les effets (p. ex. au moyen de nouvelles approches de programmation comme les approches sectorielles) et réduire les doublons d'efforts.

En outre, il faut prêter une attention particulière à l'égalité entre les sexes au moyen d'une analyse comparative entre les sexes, vu les inégalités que l'on observe habituellement dans l'accès des femmes et des jeunes filles aux TIC, la valeur des connaissances des femmes et l'importance d'intégrer les femmes dans la société du savoir à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

En appui aux critères ci-dessus, l'ACDI retiendra les lignes directrices suivantes lors de la formation de partenariats institutionnels stratégiques :

- engager un dialogue mondial sur les politiques, ce qui donne à l'ACDI l'occasion de partager des connaissances et des pratiques exemplaires, ainsi que d'influencer l'élaboration de politiques dans le secteur des TIC;
- soutenir la recherche sur les politiques pour accroître notre compréhension des liens entre les TIC et la réduction de la pauvreté, y compris des différences hommes-femmes dans l'accès aux ressources et des principaux facteurs de réussite pour de bonnes interventions dans le cadre de programmes;
- promouvoir et faciliter une plus grande coordination des donateurs.

3.5 Secteurs d'intervention stratégiques pour l'ACDI

L'approche de l'ACDI consistera à travailler à deux niveaux : programmation et partenariats institutionnels stratégiques.

1. Programmation

Les programmes de l'ACDI dans les TIC mettront l'accent sur les aspects suivants, sans s'y limiter :

- a) utiliser les TIC comme outils de développement dans les secteurs de la santé (particulièrement la lutte contre le VIH/sida et les maladies contagieuses) et de l'éducation;
- b) bâtir des environnements favorables par l'intermédiaire de conseils et par le développement d'un cadre politique et réglementaire à l'appui de ces environnements;

- c) renforcer les capacités locales par la promotion d'une politique souple favorisant la compétition et une réglementation contextuelle dans le secteur des TIC;
- d) soutenir le partage des connaissances et le réseautage au moyen des TIC dans les pays en développement et les pays en transition comme moyen d'accéder à l'information et de la partager afin d'habiliter les personnes et encourager des sociétés fondées sur le savoir.

Dans l'avenir, et si elle dispose de ressources supplémentaires, l'ACDI pourrait envisager l'élargissement de la portée de ses activités pour proposer une intégration plus étroite des TIC comme outils dans d'autres secteurs économiques et sociaux comme la gouvernance, l'environnement, le renforcement des capacités dans le commerce, ainsi que le microfinancement et la microentreprise.

2. Partenariats institutionnels stratégiques

L'ACDI reconnaît que, pour combler avec succès le fossé numérique, il faut établir des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile. L'ACDI continuera de collaborer avec des partenaires institutionnels stratégiques avec qui elle partage des affinités afin de renforcer ses programmes dans le savoir au service du développement et les TIC ainsi que de partager des connaissances avec ses partenaires dans le domaine. Le soutien de l'ACDI à des initiatives internationales en matière de savoir au service du développement et de TIC se fera principalement au moyen du fonds pour le savoir au service du développement.

4. Mise en œuvre de la stratégie

L'ACDI encouragera une intégration accrue des TIC dans les activités des directions générales de programmes et des partenaires (p. ex. dans les cadres de programmation-pays à l'ACDI et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté à la Banque mondiale).

L'ACDI entreprendra l'élaboration de lignes directrices opérationnelles sur les programmes de savoir au service du développement et dans les TIC, y compris l'organisation d'ateliers, de réseaux (le réseau du savoir au service du développement), de consultations sur le terrain et possiblement d'études de cas afin :

- d'aider le personnel de l'ACDI à faire des choix éclairés concernant les options de TIC et leurs résultats possibles;

- de fournir des renseignements pratiques sur les facteurs clés de réussite, les pratiques exemplaires et des exemples de la manière d'intégrer la gestion axée sur les résultats (ce qui comprend l'élaboration d'énoncés sur les résultats) dans des aspects précis de programmes dans les TIC;
- d'élaborer un mécanisme d'évaluation pour mesurer les résultats des programmes dans les TIC;
- d'aborder la question de la création de partenariats plus actifs avec d'autres partenaires gouvernementaux, des organismes internationaux et des partenaires canadiens en vue de la conception et de l'exécution de programmes dans les TIC.